



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

79^e séance plénière

Mercredi 19 janvier 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 39 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien

Projet de résolution (A/59/L.58)

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La Nouvelle-Zélande exprime ses plus sincères condoléances aux pays et aux communautés touchés par la catastrophe sans précédent qui a frappé certaines régions de l'Asie et de l'Afrique. L'impact immédiat de la catastrophe a été ressenti par des millions de personnes. Outre les tragiques pertes en vies humaines et les souffrances infligées aux blessés, de nombreuses personnes démunies ont vu leurs moyens de subsistance et leurs autres avoirs détruits. Nous devons veiller à ce que les pauvres et les marginalisés soient au centre de l'attention lors de la phase de reconstruction.

Comme on l'a dit lors de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, organisée la semaine dernière à Maurice, le tsunami a montré de manière brutale la vulnérabilité des États en développement, y compris les petits États insulaires en développement.

La Nouvelle-Zélande compte parmi les pays qui ont activement fourni une aide dès les premiers jours de la tragédie. Nous avons offert une assistance directement sur le terrain ainsi que par l'entremise de la communauté internationale et nous appuyons vigoureusement les activités mises en œuvre par le système des Nations Unies. Nous avons intensifié notre appui en augmentant notre assistance bilatérale directe à certains des pays touchés et en nous joignant à d'autres donateurs.

Le Premier Ministre, M^{me} Helen Clark, a annoncé hier que l'aide publique néo-zélandaise aux efforts de secours et de reconstruction avait été portée à 68 millions de dollars néo-zélandais, y compris les 10 millions de dollars qui ont déjà été annoncés pour les secours d'urgence, et qu'il s'agissait là de l'effort le plus important jamais consenti par la Nouvelle-Zélande pour un programme international de secours et de reconstruction. Ce niveau d'appui nous permet en particulier d'apporter une contribution substantielle à l'appel éclair lancé par l'ONU pour la région touchée, de continuer à verser des sommes équivalentes aux dons généreux faits, à titre individuel, par les Néo-Zélandais en réponse aux appels de fonds et de concentrer l'aide néo-zélandaise sur la région d'Atjeh, à Sumatra.

La réaction du Gouvernement néo-zélandais se répartit comme suit: 20 millions de dollars néo-zélandais aux efforts d'urgence des Nations Unies, 20 millions de dollars néo-zélandais au programme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



bilatéral de l'Agence internationale néo-zélandaise pour le développement (NZAID) en Indonésie afin d'aider ce pays dans ses activités de secours d'urgence, de reconstruction et de développement à Aceh; 19 millions de dollars néo-zélandais venant s'ajouter aux 19 millions de dollars auxquels s'élèvent les dons publics; 4 millions de dollars néo-zélandais destinés à d'autres contributions, notamment par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales; et 5 millions de dollars néo-zélandais pour couvrir les coûts supportés par les différents départements et services du Gouvernement néo-zélandais qui ont réagi au tsunami, notamment le financement des 25 officiers de police et personnels civils déployés à Phuket, en Thaïlande, pour contribuer à l'opération internationale d'identification des victimes de la catastrophe.

Environ 113 membres des Forces de défense néo-zélandaises ont été déployés dans la région avec des avions, des équipes de chargement, des équipes médicales et des spécialistes des transmissions.

La Nouvelle-Zélande appuiera également les efforts internationaux menés pour évaluer les risques de tsunamis et renforcer un système d'alerte à l'échelle mondiale. Nous attendons avec intérêt les résultats de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se déroule cette semaine à Kobé (Japon).

Les opérations de secours et de reconstruction assurées par la Nouvelle-Zélande, dont je viens d'évoquer les grandes lignes, ne sont que la première phase de ce qui sera un processus de redressement à long terme. Comme d'autres, nous avons l'intention de fournir une assistance au cours des prochaines étapes de relèvement et de reconstruction. Tous les donateurs doivent veiller à ce que leurs prestations soient crédibles en faisant preuve de jugement dans leurs dons humanitaires; ils doivent veiller à ce que l'aide remédie au problème de la pauvreté en s'attachant tout particulièrement à répondre aux besoins des pauvres, et à ce que cette aide soit gérée de manière professionnelle selon les principes d'harmonisation. Et, bien entendu, nous devons veiller à ce que l'attention privilégiée portée à cette crise ne nous détourne pas des efforts de la communauté internationale pour s'attaquer à la pauvreté chronique dont souffrent un grand nombre d'autres pays en développement.

Alors que nous envisageons d'accorder un appui bilatéral à long terme plus substantiel à l'Indonésie et

d'appuyer à plus long terme encore la reconstruction et le relèvement de Sri Lanka, je voudrais conclure en disant que nous tâcherons également de continuer à appuyer les activités menées actuellement par des organismes et des programmes des Nations Unies qui passeront, eux aussi, à de nouvelles phases. La Nouvelle-Zélande restera active à longue échéance.

Pratiquement aucun pays n'a été à l'abri de cette catastrophe, et le mien non plus. À ce titre, je voudrais saisir cette occasion pour dire que la Nouvelle-Zélande est extrêmement reconnaissante de l'assistance offerte par nos voisins dans la région, et par la Thaïlande en particulier, aux Néo-Zélandais pris dans cette tragédie.

M. Jingree (Maurice) (*parle en anglais*): Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Maurice, je voudrais une fois encore transmettre toutes nos condoléances aux familles des victimes et aux populations des États qui ont subi d'énormes pertes en vies humaines et essuyé des dommages sociaux et économiques à la suite du séisme et du tsunami qui se sont abattus dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est le 26 décembre 2004. On ne saurait sous-estimer le traumatisme infligé par cette catastrophe.

Cette catastrophe, sans précédent par sa nature et par son ampleur, a donné lieu à une manifestation mondiale de solidarité elle-même sans précédent à l'égard des populations touchées. Ma délégation apprécie au plus haut point la réaction rapide de la communauté internationale, qui a immédiatement mis sur pied des opérations de secours en faveur des pays touchés, et les contributions spontanées et généreuses de la société civile, du secteur privé et des particuliers, nouvelle preuve de l'esprit de solidarité internationale.

Ma délégation tient à féliciter les pays touchés des efforts hardis que leurs autorités respectives ont déployés à la suite du séisme et du tsunami. Je voudrais aussi remercier sincèrement l'ONU pour le rôle important et immédiat qu'elle a joué, en particulier l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland, pour faire face aux suites de la catastrophe et pour assurer une réponse, une coopération, une mobilisation et une prestation de l'aide internationale des plus efficaces au cours de la phase des secours d'urgence.

Outre les opérations immédiates de secours d'urgence, nous devons veiller à appuyer les efforts, à

moyen et à long terme, de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques déployés par les gouvernements des pays touchés.

Le séisme et le tsunami survenus récemment, ainsi que la série de cyclones qui se sont abattus sur la région des Caraïbes l'année dernière, soulignent le nombre et l'ampleur grandissants des catastrophes naturelles et leur impact croissant, qui se traduit par des pertes importantes en vies humaines et les dommages considérables infligés à l'infrastructure socioéconomique. Les conséquences négatives à long terme aux niveaux social, économique et environnemental ne sauraient être sous-estimées, notamment pour les groupes vulnérables des pays en développement, y compris les petites îles.

Ma délégation tient à souligner qu'il est important d'encourager la réalisation du Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, notamment les dispositions concernant la vulnérabilité, l'évaluation des risques et la gestion des catastrophes. La réduction des catastrophes et des vulnérabilités et le renforcement des capacités de résistance en cas de catastrophes naturelles contribuent au développement durable.

Le séisme et le tsunami survenus récemment ont lancé un débat sur la nécessité de mettre en place des mécanismes régionaux d'alerte rapide pour prévenir les catastrophes, développer et renforcer la préparation aux catastrophes, en atténuer les conséquences et établir un plan d'urgence, ainsi que sur la nécessité de prendre des mesures pour préparer les communautés à de futures catastrophes. En effet, si l'océan Indien avait disposé d'un système d'alerte rapide, un grand nombre de vies auraient pu être sauvées le mois dernier.

C'est dans ce contexte que la Réunion internationale de Maurice chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a pris fin le vendredi 14 janvier, a consacré une grande partie de ses travaux aux conséquences tragiques du séisme et du tsunami survenus le 26 décembre dans l'océan Indien. Presque toutes les délégations représentées à la Réunion internationale ont évoqué la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux catastrophes telles que le récent tsunami.

La Déclaration de Maurice adoptée à la Réunion internationale a reconnu les conséquences tragiques du séisme et du tsunami du 26 décembre 2004, ainsi que de la série de cyclones qui se sont abattus sur les régions des Caraïbes et du Pacifique, et souligne la nécessité de mettre sur pied et de renforcer les efforts de réduction des risques et les systèmes d'alerte rapide, ainsi que les opérations de secours d'urgence, de relèvement et de reconstruction.

La Déclaration de Maurice, tout en se félicitant de la Déclaration de la Conférence des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les questions d'après le séisme et le raz-de-marée, qui s'est tenue après le récent tsunami, approuve pleinement la proposition de mise en place d'un système d'alerte rapide régional pour la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Cette Déclaration appuie également l'appel en faveur d'une coopération internationale renforcée, de partenariats visant à établir et à gérer des systèmes d'alerte rapide régionaux efficaces, une campagne d'éducation et de sensibilisation et une gestion des catastrophes.

Dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée lors de la Réunion internationale, les petits États insulaires en développement ont entrepris de renforcer leurs cadres nationaux respectifs pour mieux gérer les catastrophes. À ce titre, ils se sont engagés, avec l'appui nécessaire de la communauté internationale, à renforcer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et les mécanismes et dispositifs régionaux connexes des petits États insulaires en développement, à atténuer davantage l'effet des catastrophes au niveau national, ainsi qu'à améliorer la préparation préalable et les capacités d'alerte rapide, entre autres mesures.

Près de trois semaines après le tsunami survenu dans l'océan Indien, la population continue de souffrir de ses conséquences dévastatrices. L'assistance humanitaire fait une différence sur le terrain, mais la crainte de nouvelles souffrances qui résulteraient de la propagation de maladies et d'épidémies ne saurait être ignorée. La communauté internationale doit donc rester engagée et redoubler d'efforts afin de se concentrer sur la reconstruction à moyen et à long terme des pays frappés par le tsunami. Pour sa part, Maurice a, dans la limite de ses modestes moyens, appuyé les opérations

de secours en faveur des victimes du tsunami en faisant une contribution symbolique.

Enfin, ma délégation se félicite pleinement de la décision prise par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui a eu lieu à Kobé cette semaine, d'examiner la question des systèmes d'alerte rapide régionaux. Espérons que la réunion de Kobé prendra des décisions concrètes et pratiques qui aideront tous les pays, grands et petits, à faire face à de telles catastrophes en subissant le moins de dégâts et de destructions possible.

M. Le Luong Minh (Vietnam) (*parle en anglais*): D'emblée, au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais vous remercier vivement, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de la rapidité avec laquelle vous avez convoqué à nouveau cette session de l'Assemblée générale.

En tant qu'État membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui est à l'origine de la demande de convoquer à nouveau cette session, le Vietnam s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. Nous espérons que le projet de résolution présenté par l'ASEAN et coparrainé par un grand nombre de pays sera adopté à l'unanimité, reflétant ainsi la solidarité de la communauté internationale et sa détermination de faire face aux conséquences d'un désastre dont l'ampleur dépasse notre imagination.

De cette tribune, au nom du Gouvernement et du peuple vietnamiens, je souhaite une fois de plus présenter aux gouvernements, aux peuples et aux familles des victimes dans tous les pays sinistrés nos plus sincères condoléances et toute notre solidarité. Ayant, en l'espace de quelques minutes, fait plus de 160 000 morts, des dizaines de milliers de personnes encore portées disparues et des millions de personnes déplacées, le tsunami a causé des dommages sans précédent. Pour ceux qui y ont perdu la vie, nous ne pouvons que souhaiter que leur âme repose en paix. La tâche la plus importante de la communauté internationale est désormais d'aider les populations touchées à reprendre le cours normal de leur vie.

À cet égard, nous sommes heureux de constater que la réaction de la communauté internationale a également été sans précédent dans sa rapidité et son ampleur. Des milliards de dollars ont été dégagés pour l'assistance aux communautés sinistrées. De

nombreuses activités humanitaires ont lieu sur le terrain. D'importantes mesures ont été prises par la communauté internationale en vue de collaborer non seulement pour faire face aux conséquences du tsunami, mais également pour prévenir de nouvelles catastrophes.

Parmi ces mesures, il faut citer une réunion spéciale qui a rassemblé, le 6 janvier à Djakarta, les dirigeants de l'ASEAN, lesquels ont adopté une déclaration énonçant les actions à entreprendre dans de nombreux domaines allant des secours d'urgence au redressement, à la reconstruction et à la prévention; la Réunion au niveau ministériel sur l'assistance humanitaire aux communautés touchées par le tsunami, qui s'est tenue à Genève le 11 janvier; le lancement par le Secrétaire général de l'appel éclair de fonds 2005 en faveur des victimes du séisme et du tsunami survenus dans l'océan Indien et la nomination d'un coordinateur spécial chargé de coordonner les opérations internationales de secours d'urgence à l'appui des programmes nationaux d'urgence des pays touchés par le tsunami et couverts par son appel éclair; et la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui se tient, alors que nous sommes ici réunis, à Kobé, au Japon, et qui est en train de discuter notamment de la création de mécanismes régionaux pour la surveillance, la prévention et l'évaluation des grandes catastrophes naturelles. Le Vietnam salue et appuie ces mesures qui viennent à point nommé et attend avec intérêt de pouvoir contribuer à leur mise en œuvre.

Immédiatement après avoir appris les pertes et les dommages causés par le tsunami, le Gouvernement vietnamien, dans un geste sincère de sympathie et de solidarité, a décidé de faire un don d'environ un demi million de dollars pour aider les victimes dans les pays les plus gravement touchés. Les citoyens et les organisations sociales ont activement répondu aux appels du Gouvernement vietnamien et de la Société de la Croix-Rouge du Vietnam par des dons financiers et en nature. D'après des statistiques incomplètes, environ 2,5 milliards de dollars vietnamiens – quelque 200 000 dollars – ont été recueillis à ce jour et la campagne se poursuit.

Je terminerai en assurant les membres qu'en ces moments difficiles, le Gouvernement et le peuple vietnamiens continueront de se joindre aux efforts concertés de la communauté internationale en vue de surmonter les défis qui nous attendent.

M. Dajer (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Honduras, qui s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au nom du Gouvernement colombien, nous voudrions présenter nos plus sincères condoléances à tous les États et victimes touchés par la tragédie qui a eu lieu le 26 décembre 2004.

Les contributions versées et les annonces de contributions démontrent la détermination des États, de la communauté internationale et des hommes et femmes du monde entier de surmonter cette catastrophe. Ma délégation se félicite de ce que le Secrétaire général ait annoncé, dans son intervention devant l'Assemblée hier, son intention de maintenir à long terme l'attention de l'Organisation et de la communauté internationale sur cette question.

Il est important que le système des Nations Unies coopère avec les États en vue de renforcer les mécanismes d'alerte rapide et qu'il envisage de nouvelles formes de prévention. Cela renforcera la capacité des États de réagir aux tragédies qui pourraient se produire dans l'avenir. La prévention et la gestion des tragédies telles que celle qui a eu lieu le 26 décembre dernier – qui a fait plus de 160 000 victimes – méritent de recueillir pleinement l'attention, comme leur accorde le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Cette tragédie humaine invite l'ONU à concentrer son action en matière de coordination sur l'assistance humanitaire au lendemain d'une catastrophe naturelle et à améliorer sa capacité de réaction.

Nous pensons qu'une gestion efficace, opportune et transparente des ressources humaines, matérielles et économiques permettra d'atteindre les objectifs de notre assistance.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise s'associe aux orateurs qui l'ont précédée et qui ont exprimé leurs sincères condoléances et leur solidarité à l'égard des victimes du tsunami dans les pays sinistrés. Le peuple pakistanais est choqué et attristé par cette calamité naturelle et souhaite très sincèrement aider, par tous les moyens à sa disposition, les régions frappées par la calamité à retrouver une vie normale.

Voisin de la région, le Pakistan a été parmi les premiers à répondre aux souffrances humaines qui ont fait suite au séisme catastrophique survenu dans

l'océan Indien. Le Premier Ministre pakistanais, S. E. M. Shaukat Aziz, a approuvé le versement d'un montant d'au moins 50 millions de dollars en faveur des populations touchées par le tsunami. Le Ministre d'État aux affaires étrangères s'est immédiatement rendu au Sri Lanka et en Indonésie pour exprimer notre solidarité à ces pays. Le Pakistan a fait effectuer 12 vols par des appareils C-130 pour fournir des secours d'urgence à Sri Lanka et en Indonésie et la marine pakistanaise y a envoyé trois hélicoptères, une force expéditionnaire, une équipe médicale et des équipements d'appui technique. Deux navires pakistanais qui étaient disponibles dans la région des Maldives touchée par le tsunami ont participé aux opérations de secours et de sauvetage six jours durant. Les secours ont été distribués par hélicoptère et 367 personnes ont été évacuées dans 21 pays.

En outre, le Président du Pakistan a créé un fonds de secours présidentiel en faveur des victimes du tsunami. Grâce à la mobilisation de la presse et des médias, des gens de toutes conditions y ont généreusement versé des contributions.

La Fondation Edhi, grande organisation caritative pakistanaise, a apporté à Sri Lanka des secours d'une valeur de 20 millions de roupies. Le bureau pakistanais du Service chrétien mondial a également fait parvenir des dons, tandis que les chaînes de télévision privées ont organisé des téléthons pour recueillir des fonds.

Nous sommes favorables à la création de dispositifs régionaux d'alerte rapide destinés à empêcher ce type de catastrophe. En sa qualité de Président de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Premier Ministre pakistanais a prôné la mise en place d'un système d'alerte rapide et d'intervention pour l'ensemble de l'Asie.

Le Pakistan se réjouit que la communauté internationale soit intervenue avec rapidité et générosité pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe d'ampleur sans précédent. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour coordonner et favoriser les secours à l'échelle planétaire. Le Pakistan continuera de soutenir l'action internationale destinée à apporter rapidement des secours aux sinistrés et à accélérer le processus de reconstruction et de relèvement dans les pays frappés par le tsunami.

M. Al-Ourabi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation accueille avec satisfaction la tenue de la présente séance de la cinquante-neuvième session de

l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination des secours et de l'aide humanitaire de l'ONU, y compris l'assistance économique spéciale.

Cette séance se tient au lendemain de la tragédie que vit l'Asie du Sud-Est à la suite du tsunami et du tremblement de terre qui ont frappé les pays de la région dotés d'un littoral. Le Koweït adresse ses condoléances à ces pays, qui ont subi de si grandes pertes humaines et économiques, d'une ampleur inconnue jusqu'ici. Nous exprimons notre solidarité à ces États et dire combien nous sommes déterminés à les aider à atténuer leurs souffrances, directement ou par l'intermédiaire des organisations internationales.

À cet égard, nous nous félicitons de l'unité de la communauté internationale, telle qu'elle se manifeste par sa détermination d'apporter une assistance économique et une aide d'urgence afin d'alléger les souffrances des pays d'Asie du Sud-Est riverains de l'océan Indien. Nous rendons hommage à l'ONU et à ses organismes spécialisés pour le rôle qu'ils assument en matière de coordination et de fourniture de l'aide humanitaire.

Le Koweït juge impératif que les États frappés par le tsunami reçoivent une assistance humanitaire et insiste sur l'importance de coordonner l'aide humanitaire et économique. Voilà pourquoi le Koweït est intervenu avec célérité pour contribuer à atténuer les effets de la catastrophe. Le Koweït juge primordial que l'assistance soit bien coordonnée, de façon à alléger les souffrances des pays touchés.

Dès le 26 décembre, le Conseil des Ministres a adopté une série de résolutions prévoyant l'allocation de 2 millions de dollars aux pays d'Asie du Sud-Est afin de les aider à surmonter la crise. Il a demandé au Comité koweïtien du Croissant-Rouge d'apporter une aide multiforme aux populations touchées. Le 2 janvier, le Conseil des Ministres a décidé d'allouer 8 millions de dollars supplémentaires. Le 9 janvier, il a décidé que l'assistance humanitaire fournie par le Koweït aux États sinistrés totaliserait 100 millions de dollars, ventilés comme suit.

Premièrement, 30 millions de dollars ont été affectés à l'aide d'urgence, humanitaire et logistique, et le Comité du Croissant-Rouge a décidé d'en assumer la coordination avec les organismes internationaux présents dans la région. Deuxièmement, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a décidé de verser 70 millions de dollars.

Le Gouvernement koweïtien a également décidé de confier à différentes autorités le soin de conduire, en coopération avec les associations de la société civile et d'œuvres caritatives, une campagne publique au cours de laquelle plus de 12 millions de dollars ont été versés au nom de Son Altesse royale et du Président du Conseil des ministres.

Vu l'ampleur des catastrophes naturelles de ces dernières années, ainsi que des pertes en vies humaines et des dommages causés à l'infrastructure sociale et économique, en particulier dans les pays en développement, il est essentiel que la communauté internationale resserre sa coordination et renforce son esprit de solidarité de façon à surmonter ces crises, ou au moins à en atténuer les effets.

Ici, nous voudrions mettre l'accent sur la nécessité de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la fourniture d'une telle assistance. Nous prions les pays développés d'aider les pays en développement à édifier cette infrastructure en leur apportant l'aide technique requise.

Pour terminer, nous espérons que l'aide humanitaire continuera d'être apportée aux pays sinistrés et que la communauté internationale et l'ONU, aux côtés des organisations internationales, poursuivront leurs efforts en vue de répondre, sur le court et le long termes, aux besoins des pays touchés sur le plan humanitaire et en matière de développement, le but étant d'alléger les effets dévastateurs de ces catastrophes, qu'elles soient économiques, écologiques ou autres.

Nous espérons que les fonds promis par les pays donateurs nous permettront de surmonter cette crise et que ces dons ne seront pas versés au détriment de l'aide publique au développement. Le Koweït souscrit pleinement au projet de résolution qui a été soumis et dont nous nous sommes portés coauteurs.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*): D'emblée, je remercie l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance. M'associant à la déclaration que le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao a faite au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et des auteurs du projet de résolution, je voudrais, à mon tour, adresser mes sincères condoléances aux pays qui ont été frappés par le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre dernier et offrir toute ma sympathie aux millions de

personnes du monde entier qui ont, d'une façon ou d'une autre, été touchées par cette tragédie soudaine.

Il s'agit bel et bien d'une tragédie. En témoignent non seulement le très lourd bilan enregistré, mais aussi les vies bouleversées, les communautés détruites, les espoirs et les rêves anéantis, ainsi que les souffrances et le chagrin infligés. Bien que Singapour ait été épargnée par le tsunami, plusieurs de nos ressortissants ont péri et d'autres sont toujours portés disparus. Dimanche 9 janvier, un service interconfessionnel a été célébré à Singapour en hommage à toutes les victimes de ce grand malheur.

Le monde a réagi tout à fait admirablement à cette tragédie. Les pays, grands et petits, ont promis de généreuses contributions financières pour l'assistance à ces pays, de même qu'une aide précieuse en nature. Les contributions sont venues non seulement des pays, mais également de nombreuses sociétés privées et de particuliers persuadés qu'il leur fallait absolument faire quelque chose. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général et Jan Egeland de leur impulsion remarquable au cours de cette crise, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que les différents organismes des Nations Unies de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles ils ont su répondre pour gérer les problèmes considérables que rencontraient sur le terrain tous les pays touchés.

Singapour est un petit pays dont la contribution ne peut être qu'une goutte dans l'océan de l'aide que la communauté internationale doit apporter aux pays touchés. Mais notre proximité géographique par rapport à plusieurs des pays touchés, ainsi que notre réseau développé de communications et de liens logistiques et notre statut de plaque tournante régionale au niveau médical nous ont permis de réagir rapidement à la situation de beaucoup de pays touchés et, par là, d'acheminer rapidement les secours à nos voisins lorsqu'ils étaient le plus nécessaire. À cet égard, nous avons déployé la plupart de nos capacités disponibles et utiles de défense civile et notre équipement militaire de transport lourd, dont des hélicoptères et des barges de débarquement, ainsi que des avions-cargos, pour ménager un accès aux différentes communautés ravagées et coupées du monde par la catastrophe et approvisionner leur population en eau douce, vivres, médicaments, leur fournir un abri et autres produits de première nécessité. Nous avons également facilité les opérations de secours des organisations internationales et non

gouvernementales et des autres gouvernements en mettant pro bono à leur disposition, notamment, nos bases aériennes et navales comme zones d'étapes pour leurs opérations.

Parallèlement, nous avons vu affluer les marques d'attention et de soutien de la part de particuliers, de sociétés privées et d'hôpitaux de Singapour, qui ont envoyé aux pays touchés des équipes de secours médicaux et techniques ainsi que des fournitures et du matériel bien nécessaires, dont des générateurs électriques et du matériel de traitement de l'eau. Les Singapouriens et autres résidents de Singapour ont également versé à ce jour plus de 20 millions de dollars pour aider les victimes du tsunami et leurs familles.

L'un des défis principaux à relever par la communauté internationale consiste à faire face efficacement aux besoins à moyen et long termes des pays touchés par la catastrophe. En adoptant la Déclaration de Jakarta, le 6 janvier 2005, les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres pays participants ainsi que d'organisations internationales ont reconnu clairement que l'aide aux pays touchés impliquerait des opérations de secours d'urgence, de relèvement et de reconstruction pouvant prendre de cinq à 10 ans et nécessitant des ressources qu'aucun pays ne pourrait fournir seul. Il est fondamentalement nécessaire, par conséquent, d'organiser une réponse collective au niveau de l'ONU et de la communauté mondiale pour normaliser la situation et aider les pays touchés à se reconstruire. Ces pays ont besoin de loger et d'abriter les sans-abri, de construire des écoles et des cliniques, de relancer l'économie locale et de reconstruire les communautés anéanties.

Il faudra plusieurs années pour mener à bien ces tâches. Singapour est convaincue que la seule façon de pouvoir le faire est de maintenir l'engagement de la communauté internationale à moyen et long termes pour la reconstruction des pays sinistrés. Nous avons donc été réconfortés d'entendre le Secrétaire général déclarer hier qu'il répondrait d'ici la fin de la semaine à l'appel lancé par les dirigeants réunis à Jakarta en nommant un représentant spécial. À notre avis, ce représentant spécial jouera un rôle crucial en permettant de soutenir l'attention internationale et la volonté politique dans le long terme. Les tragédies passées ont montré que la capacité d'attention du monde est, malheureusement, de courte durée.

Il est également capital que le monde trouve des moyens d'atténuer les risques de catastrophes provoquées par des tsunamis. Les forces de la nature peuvent être bienveillantes, mais aussi destructrices, impitoyables et imprévisibles. Il est urgent de mettre en place un système international d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien. Si nous pouvons, avec le temps, reconstruire ce que nous avons perdu, nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher qu'une catastrophe de cet ordre ne se reproduise.

Notre engagement dans cette entreprise sera de longue haleine. Par solidarité avec les autres pays touchés, nous apporterons notre contribution aux efforts internationaux de relèvement et de reconstruction. Nous sommes disposés à rester en coopération étroite avec l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge, les autres organisations et institutions internationales concernées et l'ensemble de la communauté internationale pour assister les pays touchés. Nous avons également travaillé avec de nombreuses délégations à la rédaction du projet de résolution dont nous sommes saisis, intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien », que nous comptons sur cet organe pour adopter par consensus, afin de signifier la force et la constance de notre détermination à aider les pays et les populations frappés par cette terrible tragédie.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord, à cette occasion, adresser, au nom du Gouvernement et du peuple guyanais, ses condoléances aux pays d'Asie et d'Afrique touchés par la catastrophe du tsunami le 26 décembre et aux pays d'autres régions dont les ressortissants ont péri dans le raz-de-marée.

Notre gouvernement et toute notre population, de fait, ont été profondément touchés par l'échelle sans précédent de la catastrophe, et les pertes humaines catastrophiques causées – plus de 170 000 personnes à ce jour – ainsi que l'ampleur des déplacements, des ravages et des bouleversements. Des millions de personnes, dont un grand nombre d'enfants, se retrouvent maintenant déplacées ou sans abri.

Cependant, nous sommes réconfortés par l'ampleur considérable de la réaction internationale à la tragédie. Nous félicitons le Secrétaire général et son

équipe du rôle central joué par le système des Nations Unies et la population de nombreux pays qui ont promis, et qui fournissent, leur généreux soutien.

Mon pays, pour sa part, s'est joint lui aussi à l'action mondiale, dans la mesure de ses modestes moyens. Le 6 janvier, le Président guyanais, M. Bharrat Jagdeo, a apporté au représentant au Guyana du Fonds des Nations Unies pour l'enfance une contribution de 50 000 dollars. La contribution du Gouvernement a été surpassée par la générosité du peuple guyanais qui, avec le concours du secteur privé et des organisations sociales de notre pays, a mobilisé jusqu'à présent plus de 100 000 dollars pour les opérations de secours.

Le Guyana reste solidaire des efforts des Gouvernements et des peuples des pays touchés pour acheminer les secours et, dans le long terme, assurer le relèvement et la reconstruction des pays et il veut espérer que la réponse de la communauté internationale se poursuivra sur le long terme.

Les catastrophes naturelles ont crû en ampleur et en intensité ces dernières années et 2004 aura été une année particulièrement exceptionnelle à cet égard. Le tsunami qui a frappé l'Asie a été précédé par des cyclones et des tornades dévastateurs dans les Caraïbes et en Amérique du Nord et d'autres phénomènes destructeurs dans d'autres régions du monde. Alors que je prends la parole, mon propre pays, le Guyana, État côtier de faible altitude, subit les inondations les plus graves jamais enregistrées sur notre sol depuis plus de 100 ans, et qui ont conduit notre gouvernement à déclarer zones sinistrées trois des 10 régions administratives du Guyana, dont la capitale de notre pays. Ces régions abritent plus de 60 % de notre population.

Notre expérience actuelle ne fait que renforcer les sentiments d'empathie et de solidarité qui nous lient avec les pays et les populations touchés. Le Guyana se réjouit, par conséquent, d'apporter tout son soutien au projet de résolution A/59/L.58, dont il s'est porté coauteur.

M. Al-Haiky (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui moins d'un mois après l'une des catastrophes naturelles les plus tragiques que nous ayons jamais connues pour exprimer notre profonde tristesse devant les immenses dégâts causés dans certains pays de la région de l'océan Indien par le séisme sous-marin destructeur et les tsunamis géants

qu'il a provoqués, et qui ont laissé dans leur sillage un nombre de morts considérables.

Nous adressons nos condoléances aux gouvernements des pays et aux familles des victimes, et nous exprimons notre sympathie et notre solidarité aux rescapés de la catastrophe.

Ces catastrophes naturelles se produisent soudainement, sans avertissement. Ainsi, la communauté internationale doit réagir immédiatement pour porter secours et assistance aux victimes, pour s'assurer que les effets de ces catastrophes peuvent être contenus et pour prévenir la propagation des maladies et la faim. Les experts de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres institutions ont réagi rapidement et informé la communauté internationale que le nombre de victimes dues aux maladies et à la faim pourrait dépasser le nombre de victimes du tsunami.

Ainsi, une réponse immédiate est nécessaire. Son Altesse l'Émir du Qatar, le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, a décidé d'apporter toute l'aide possible aux victimes. Le Qatar était au nombre des premiers pays à venir en aide. Jusqu'ici, une aide évaluée à quelque 25 millions de dollars, dont une aide alimentaire, des médicaments et autres produits, a été acheminée à bord d'avions qatariens vers les pays touchés. Les secours immédiats fournis par l'État du Qatar reflètent l'esprit de solidarité et de fraternité qui nous lie aux populations des pays sinistrés. C'est aussi l'aboutissement naturel des politiques de l'État poursuivies par Son Altesse, l'Émir du Qatar, qui soulignent l'importance que revêt la fourniture d'une aide aux pays en développement qui en ont d'urgence besoin en cas de catastrophes naturelles, comme celle survenue récemment.

Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour débattre des moyens d'atténuer au mieux les effets des dégâts importants subis par les pays sinistrés. Nous ne pouvons rester oisifs, dans l'attente que des catastrophes similaires ne se produisent. Nous devons nous efforcer autant que possible de limiter à l'avenir les effets des catastrophes, car ce serait terrible si une telle catastrophe naturelle causait à nouveau des pertes aussi nombreuses alors que nous possédons la technologie nécessaire, telle que les systèmes d'alerte rapide, pour nous y opposer. Nous appuyons les efforts internationaux visant à mettre en place un système d'alerte rapide pour l'océan Indien et d'autres régions susceptibles de subir une catastrophe de cette nature,

tel que celui qui existe déjà dans l'océan Pacifique. Le projet de résolution dont nous sommes saisis et dont mon pays est auteur offre une bonne base pour faire face aux catastrophes.

Nous considérons que le soutien matériel et la solidarité humaine de nombreux pays dans le monde sont fort encourageants. Nous y applaudissons et nous en félicitons. En même temps, nous devons respecter nos engagements. Nous ne devrions pas nous limiter à prendre des engagements et à faire des promesses. Nous devons réellement venir en aide aux pays dans le besoin. C'est le moins que nous puissions faire quand se produisent des catastrophes naturelles.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale pour débattre des questions liées à la catastrophe du tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien le 26 décembre 2004.

Nous avons été horrifiés par les images que les écrans de télévision ont montré des morts tragiques, des destructions et de la souffrance des êtres humains dans les régions dévastées, allant des côtes asiatiques aux rivages africains de l'océan Indien. Cette catastrophe naturelle sans précédent a touché des millions de personnes dans de nombreux pays. Les problèmes psychologiques, environnementaux et socioéconomiques qu'elle a créés auront des effets à long terme.

La solidarité et l'humanité manifestées par la communauté internationale, l'ONU, les gouvernements, les peuples et le monde des affaires, ainsi que par les institutions humanitaires du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest, sont également sans précédent. Il est moralement réconfortant de constater les liens forts de solidarité entre les peuples et les pays et de voir les navires de guerre, les hélicoptères et les soldats de différents pays user de leurs atouts pour sauver des vies et fournir vivres et abris aux familles de ces régions dévastées.

Le Gouvernement du Timor-Leste a décidé de verser une modeste contribution financière. Nous estimons que c'est notre devoir moral d'exprimer notre solidarité aux populations et aux pays victimes du tsunami. Le Président de mon pays, M. Xanana Gusmão, mène actuellement une campagne publique pour recueillir davantage de fonds. Nous nous sommes également unis à l'Association des nations de l'Asie du

Sud-Est (ASEAN), qui s'est portée coauteur du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

Aujourd'hui, l'ONU, les gouvernements et les institutions scientifiques ont l'occasion de trouver des solutions pouvant aider à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Nous espérons que la réunion de Kobé (Japon) aboutira à de fermes recommandations dans ce sens. Nous appuyons la mise en place d'un système d'alerte rapide, comme cela est recommandé par les pays de l'ASEAN.

Enfin, nous voudrions faire part à nouveau de nos condoléances aux peuples, aux pays et aux familles touchés par le tsunami dans la région de l'océan Indien et sur les autres continents.

Le Président : J'invite maintenant l'Observateur du Saint-Siège à prendre la parole.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (parle en anglais) : Ma délégation voudrait exprimer une fois encore ses condoléances les plus sincères aux pays concernés et ajouter son appui aux mesures destinées à renforcer les secours d'urgence, le relèvement et la reconstruction, ainsi que la prévention, au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien.

Depuis le tout début de la situation d'urgence, Sa Sainteté le Pape Jean Paul II a exprimé sa plus profonde sympathie et a engagé les institutions de l'Église catholique à agir dans un véritable élan de solidarité avec toutes les personnes, sans exception, de toutes les nations touchées par cette immense tragédie.

Nos institutions et les représentants du Pape, présents dans les pays touchés, sont immédiatement passés à l'action. Premièrement, ils ont fourni vivres et vêtements et ont abrité les populations sinistrées. Hélas, il est devenu manifeste que le groupe le plus touché a été les jeunes enfants, dont au moins 50 000 ont disparu; mais il y a aussi des dizaines de milliers d'orphelins. C'est pour ces raisons que nous mettons l'accent, en particulier, sur les moyens de porter secours aux enfants rescapés dans les zones les plus durement touchées.

En coopération avec le Conseil pontifical Cor Unum, une longue liste d'institutions catholiques utilise déjà les fonds venus du monde entier, représentant près de 500 millions de dollars, dont une partie est destinée aux secours d'urgence et le reste aux projets à long terme par le biais de nos réseaux locaux. Les organisations non gouvernementales et autres

organisations d'inspiration religieuse sur le terrain doivent être autorisées à travailler directement avec la population, et l'aide provenant de fonds multilatéraux doit être répartie équitablement entre les régions touchées, sans prévention politique, ethnique ou religieuse et en dialogue avec les diverses parties prenantes.

L'impact extraordinaire de la force de la nature dans un rayon de plusieurs milliers de kilomètres a suscité une réaction tout aussi extraordinaire de la part des peuples et des gouvernements du monde entier, qui s'est manifestée par un élan de sympathie et de solidarité rarement vu ces derniers temps. Cette expression immédiate et concrète de solidarité mondiale est à n'en pas douter le signe de la bonté fondamentale des peuples du monde. Il est clair que, malgré tout ce qui nous sépare, il existe un sens profond d'humanité et de fragilité partagées face à des événements aussi terribles.

À l'évidence, il s'agit d'une crise dont les effets se feront sentir à moyen et à long terme et il faut donc espérer que la solidarité des citoyens, à titre individuel, comme celle des gouvernements ne s'éteindra pas une fois que le monde aura surmonté le choc initial causé par cette catastrophe.

Outre le renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement et de reconstruction, évoqués dans le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, les nations du monde devraient saisir cette occasion et tirer parti de la bonne volonté manifestée par les peuples de la planète pour faire à présent avancer les importants objectifs humanitaires inscrits à l'ordre du jour international au sens le plus large. Un élan humanitaire est en quelque sorte apparu, et nous ne devons pas le laisser s'évanouir. Nous devons à toutes les personnes touchées de redoubler d'efforts pour trouver une solution politique rapide et juste dans les régions qui sont encore en proie à des conflits.

Par ailleurs, certains ont fait part de leur inquiétude de voir la catastrophe du tsunami détourner l'attention du public d'autres questions, en particulier des préoccupations des petits États insulaires en développement et de l'examen, cette année, de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est bien connu que 25 millions de personnes dans le monde endurent encore aujourd'hui d'amères souffrances, principalement en raison des

conflits causés par les hommes, des catastrophes et de la mauvaise gestion des affaires publiques.

Par conséquent, ma délégation espère sincèrement que cette année, l'ordre du jour politique sera placé sous le signe de la solidarité, de sorte que toutes les nations recentrent leur attention sur les moyens d'atteindre les objectifs de développement convenus au début du nouveau millénaire.

Enfin, ma délégation saisit cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont réagi si rapidement et si généreusement à la catastrophe du tsunami, notamment le Secrétaire général et les membres des institutions du système des Nations Unies. Il incombe désormais à l'ONU de devenir à nouveau la grande force motrice, dévouée, courageuse et humanitaire, qu'elle a su être aux meilleurs moments de son histoire.

Le Président : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale, en date du 19 octobre 1994, je donne à présent la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Gospodinov (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je suis vraisemblablement le dernier orateur, dans ce débat si particulier, à prendre la parole aujourd'hui au nom d'une organisation qui a été parmi les toutes premières à réagir. Je voudrais, moi aussi, exprimer nos sincères condoléances à tous ceux qui ont souffert ou qui ont perdu un être cher.

Trois longues semaines de cauchemar viennent de s'écouler pour ceux qui ont certes survécu au raz-de-marée, mais qui ont tant perdu. Nous nous sommes tous engagés de tout cœur à atténuer les effets de cette catastrophe et, alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous espérons que le pire est désormais derrière nous.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge salue la décision de l'Assemblée générale d'organiser un débat extraordinaire sur l'impérieuse nécessité de renforcer les secours d'urgence. Cela nous donne une occasion importante d'insister sur le fait que priorité doit être donnée à la fois à la préparation et à la réaction aux catastrophes.

Il est de notoriété publique que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, grâce à son réseau actuel dans tous

les pays, est à l'avant-garde des secours d'urgence sur le terrain au lendemain d'une catastrophe naturelle. M. Jan Egeland a insisté sur ce point, le 11 janvier, lorsqu'il a parlé du « rôle crucial des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que première ligne de défense contre la souffrance et la maladie » dans les situations de catastrophe.

Le séisme et le tsunami qui ont frappé l'Asie le 26 décembre 2004 ont donné le signal d'une aide considérable et sans précédent de la part des particuliers et des milieux d'affaires. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les gouvernements et toutes les missions, à New York, de nous avoir accordé un soutien si enthousiaste. Leurs contributions témoignent de l'impact immédiat de l'action de nos volontaires et de notre personnel spécialisé dans les pays directement affectés par la catastrophe. Nos volontaires étaient sur le terrain, dispensant assistance et secours avant même que la nouvelle de la catastrophe ne soit parvenue au reste du monde.

Nos évaluations ont permis à notre siège de Genève de lancer un premier appel préliminaire à l'aide, huit heures seulement après que la catastrophe eut frappé. Nous sommes aujourd'hui présents dans 12 pays directement touchés, aidant à regrouper les familles et apportant une assistance au nombre considérable de personnes qui ont perdu des parents ou des amis.

Une description détaillée de notre activité est fournie sur notre site Web, aussi épargnerai-je aux membres les chiffres relatifs à notre action. Notre personnel apparaît chaque jour sur les écrans de télévision. Je me contenterai de dire que cela montre quel travail accomplissent les milliers de volontaires, le personnel et les équipes de secours d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour ne citer qu'un exemple, j'ajouterai qu'il s'agit de l'opération la plus vaste de toute notre histoire en matière de fourniture d'eau et de services sanitaires.

De par le monde, un intérêt certain s'est manifesté à l'égard de notre activité, ce qui montre bien que nous occupons une place unique. Nous sommes la seule organisation internationale à être présente sur le terrain dans pratiquement tous les pays du monde et dans toutes les communautés. Nous sommes également une fédération de sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont les auxiliaires des pouvoirs publics dans leur

pays respectif, ce qui leur confère un statut juridique particulier. Dès les premières heures, la Fédération, ses sociétés nationales et nos collègues du Comité international de la Croix-Rouge sont rapidement parvenus à un accord concernant notre coopération dans la région. Alors que les efforts de secours et de relèvement se poursuivent, nous avons d'autre part immédiatement mis en place une coopération et une coordination étroites avec l'ensemble des autorités locales et avec nos collègues du système des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Je voudrais dire quelques mots sur le message qui n'a cessé d'être le nôtre de Jakarta à Genève, en passant maintenant par Kobé. Ce message est simple. Les secours d'urgence doivent s'intégrer aux programmes nationaux de préparation et de prévention aux risques. De tels programmes devraient être conçus et mis en œuvre par un organe national qui inclurait la société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge locale. C'est ce dont tous les États membres de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont convenus en décembre 2003 à Genève.

Les secours d'urgence ne peuvent être assurés par la seule communauté internationale. La première ligne de défense, ainsi que l'a déclaré M. Egeland, est constituée par les communautés elles-mêmes.

Les meilleurs systèmes possibles doivent être mis en place pour prévenir de l'imminence d'une catastrophe. Mais même les systèmes les plus performants ne peuvent fonctionner sans la participation des communautés locales et des volontaires. L'expérience montre que pouvoir compter sur un noyau de volontaires bien entraînés et bien préparés est essentiel pour alerter la population et sauver des vies. Tel est précisément ce que montre notre expérience à Bam, en Iran.

Les gouvernements devraient harmoniser leurs législations et règlements pertinents avec tous les instruments internationaux et les adapter aux exigences imposées par les catastrophes. Le programme international de lois, règles et principes relatifs à la réaction aux catastrophes naturelles mis au point par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est encore plus pertinent pour les secours d'urgence compte tenu du contexte

actuel où 12 pays sont directement touchés et où les élans de générosité affluent du monde entier.

Ma délégation a eu le privilège de conseiller les auteurs du projet de résolution actuellement à l'examen. Ce projet de résolution fait d'importantes références à la nécessité de compter sur des programmes de réduction des risques et d'action préventive. Il note également que l'attention ne doit pas fléchir afin de garantir que les efforts de relèvement et de reconstruction à moyen et long terme seront menés à bien. Nous espérons désormais que l'on mettra l'accent sur la phase de mise en œuvre de cette résolution, en se concentrant sur le renforcement des capacités, surtout au niveau communautaire.

Sans nul doute, nous reviendrons souvent dans les mois et les années à venir sur les questions soulevées au cours du présent débat. Il est toutefois important que nous ne perdions pas de vue les autres priorités qui exigent une attention de plus en plus urgente de la part de la communauté internationale. Je ne vais pas entrer dans les détails maintenant, si ce n'est pour dire que nous avons bien noté que presque tous ceux qui ont pris la parole à la conférence ministérielle de Genève, le 11 janvier, ont dit que leurs promesses de dons pour les pays touchés par le tsunami s'ajoutaient au fonds d'assistance qu'ils fournissaient déjà pour d'autres objectifs humanitaires.

Nous espérons que cela restera vrai. Malgré les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre la pauvreté et le désespoir qui privent un si grand nombre de personnes de la satisfaction de leurs besoins élémentaires et de leur dignité.

Le prix que nous avons tous payé avec cette catastrophe, et la tragédie de ceux qui ont péri et de ceux qui ont survécu nous imposent de faire bien davantage, plus rapidement et mieux qu'avant, si nous voulons éviter à l'avenir un autre choc de cet ampleur. J'espère très sincèrement que la force destructrice que nous avons vue à l'œuvre dans le golfe du Bengale engendrera une nouvelle culture du pouvoir de la prévention.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur le point 39 de l'ordre du jour. Nous allons à présent examiner le projet de résolution A/59/L.58, tel que révisé oralement. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Service des affaires de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les Membres qu'à propos du projet de résolution A/59/L.58, « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien », je tiens, au nom du Secrétaire général, à ce qu'il soit pris acte de la déclaration suivante sur les incidences financières :

« Au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial chargé, notamment, d'entretenir la volonté politique de la communauté internationale de concourir aux opérations de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques à moyen et à long terme menées par les gouvernements à tous les niveaux dans les pays touchés.

Il est prévu que le représentant spécial continue d'appuyer les opérations d'urgence en cours, notamment le relèvement et la reconstruction des régions touchées par la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Les ressources qu'exigerait la nomination du représentant spécial proviendraient exclusivement des fonds extrabudgétaires.

Par conséquent, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/59/L.58, il n'y aurait pas d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005. »

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.58, intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien », tel que révisé oralement.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais informer l'Assemblée que, depuis sa présentation, les pays suivants se sont portés coauteurs du document A/59/L.58 : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chili, Croatie, Cuba, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guyana, Inde, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Madagascar, Mexique, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Qatar, République centrafricaine, République de Moldova, Samoa, Slovaquie, Soudan, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Vanuatu.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/59/L.58, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 59/279).

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 39 de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais renouveler, au nom de l'Assemblée générale, les plus sincères condoléances aux populations et aux pays victimes de ce tremblement de terre et du tsunami d'ampleur sans précédent. Je voudrais aussi, au nom de l'Assemblée, saluer les efforts extraordinaires déployés par la communauté internationale pour venir en aide et secourir ces populations et ces pays frappés par le tremblement de terre et le tsunami. Enfin, je tiens également à lancer, au nom de l'Assemblée, un appel pressant pour que l'aide annoncée par les pays donateurs se concrétise.

La séance est levée à 11 h 20.